

Les langues en guerre : L'Ukraine versus la Belgique

The Brussels Times - Philippe Van Parijs – 15/06/22

Traduction libre avec DeepL.com de l'article

<https://www.brusselstimes.com/column/238952/languages-at-war-ukraine-versus-belgium>

De l'Ukraine à la Flandre, en passant par le Québec ou la Catalogne, les langues les plus faibles doivent se battre si elles veulent survivre.

Le philosophe Philippe Van Parijs réfléchit aux événements et aux débats actuels à Bruxelles, en Belgique et en Europe.

"Comment la France réagirait-elle si la Belgique interdisait l'usage de la langue française ?", a demandé le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, à la télévision française ? Oui, M. Lavrov, la France aurait pu envahir le pays lorsque Napoléon était au pouvoir. Mais pas maintenant.

C'est ce qu'on appelle le progrès de la civilisation, dont l'intégration européenne fait partie. Pourtant, M. Lavrov a raison, tant pour la Belgique que pour l'Ukraine.

Le dernier moment significatif d'affrontements violents liés à la langue dans les rues de Bruxelles remonte au début des années 1960 : deux marches massives rassemblant plus de 100 000 Flamands. Leur revendication : l'abolition de la législation qui rendait le français co-officiel avec le néerlandais dans les communes flamandes dès que 30% de leur population se déclarait francophone.

Malgré une opposition farouche des francophones, la loi linguistique de 1962 a supprimé cette disposition et rendu immuables les frontières linguistiques de la Belgique.

En 2012, l'Ukraine a adopté une loi permettant au russe d'être co-officiel, conjointement avec l'ukrainien, dans toutes les provinces comptant au moins 10 % de russophones. L'opposition à cette loi était si intense que des violences physiques ont éclaté au Parlement.

En 2014, après l'Euromaïdan, le Parlement a voté la suppression de la loi, et la Cour constitutionnelle l'a définitivement annulée en 2018. Tant cet épisode ukrainien que celui de la Belgique illustrent à quel point les locuteurs d'une langue plus faible ressentent fortement la nécessité de prendre des mesures sévères pour empêcher l'éviction progressive de leur langue par un voisin plus fort.

Dans la même veine, la loi ukrainienne sur les langues de 2019 stipule que toute langue officielle de l'Union européenne peut être utilisée, à côté de l'ukrainien, comme langue d'enseignement dans les écoles secondaires - mais pas le russe. Pour rappel : selon les données fiables les plus récentes qui incluent la Crimée et le Donbas (2010), l'ukrainien et le russe sont la langue maternelle déclarée de 65% et 33% des citoyens ukrainiens, respectivement.

Pas étonnant que la Commission de Venise, composée de juristes mandatés par le Conseil de l'Europe pour évaluer les droits des minorités, ait jugé cette loi "discriminatoire". Et pas étonnant que Poutine et Lavrov parlent à plusieurs reprises d'une "guerre ouverte contre les russophones et la langue russe".

Rien de tout cela ne fait de la question linguistique plus qu'un prétexte à l'invasion. Mais en Ukraine, comme en Belgique, en Espagne ou au Canada, il ne peut y avoir de pacification durable sans un cadre juridique qui à la fois protège suffisamment la langue menacée et peut être considéré comme équitable même par ceux dont les droits linguistiques sont restreints. Le jour où les armes se tairont enfin, il faudra aussi mettre cela sur la table.

Photo

Le dernier moment significatif d'affrontements violents liés aux langues dans les rues de Bruxelles remonte au début des années 1960 : deux marches massives rassemblant plus de 100 000 Flamands.